



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

REF : OFP/DAL/S.MAR.N°130 /2024

06 Janv 2025

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

- Vu l'article 38 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics,
- Vu l'appel d'offres ouvert n° 130/2024, relatif à l'Assistance en communication et Achat media pour le compte de l'OFPPT.

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 130/2024, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 48 Paragraphe 2-a « lorsqu'un vice de procédure a été décelé » du décret des Marchés publics.

Directrice Générale

Loubna TRICHA